

10 Faits divers & Justice

Activement recherché depuis la nuit du 24 au 25 mai dernier Juvenal Mabende retrouvé par un supposé complice de sa disparition

SCOM

Libreville/Gabon

C'EST ce que l'on peut qualifier d'heureuse fin d'un feuilleton judiciaire à peine entamé. Juvenal Mabende, Gabonais de 35 ans, activement recherché par les éléments de la brigade territoriale (BT) de Ntoum et les membres de sa famille - après une dispute avec un habitant de la bourgade de Matoto, au sortir de laquelle il était donné pour mort-, a été retrouvé, le vendredi 3 mai dernier, dans une forêt de Kango, par M. J. B., le chef de service du cimetière

municipal du chef-lieu du département du Komomondah. Lui aussi, supposé complice de sa disparition. La nouvelle est venue laver de tout soupçon Simplicite Moundounga, un quinquagénaire exerçant comme maçon audit cimetière. Heureusement pour ce dernier, qui aurait dû être déféré cette semaine, le parquet de Libreville a immédiatement instruit l'abandon des charges, puis la levée de sa garde à vue.

C'est pendant l'audition des membres de la famille de Juvenal Mabende, qu'a été décidé d'étendre les recherches au chef-lieu du département du Komomondah.



Photo : D.R.

La brigade territoriale de Ntoum, où l'affaire s'est achevée par la relaxe de toutes les parties.

Kango et ses environs. Mais, vendredi dernier, sans attendre les limiers, le chef de service du cimetière municipal de Ntoum - sur qui des soupçons de

complicité commençaient aussi à peser-, décide de mettre une équipe sur pied. Son objectif est de fouiller les coins et recoins de Kango, pour retrouver le porté disparu et se mettre ainsi à l'abri d'éventuels ennuis judiciaires. « C'est en faisant du porte-à-porte que le groupe sera renseigné sur le fait que Mabende se trouve sur un site d'exploitation forestière, situé à quatre kilomètres dans la forêt », indique un Officier de police judiciaire (OPJ) proche de ce dossier.

Une information qui s'est avérée crédible, car l'équipe mise en place par M. J. B. est tombée nez-à-

nez avec le porté disparu au lieu indiqué dans la brousse. Juvenal Mabende était tranquillement en train de scier du bois. L'agent municipal va personnellement lui-même conduire l'intéressé auprès des pandores de Ntoum.

Mais à la grande surprise des gendarmes, l'intéressé a refusé de livrer sa part de vérité sur le problème l'ayant opposé à Simplicite Moundounga. Pire, il a pris le contre-pied du quinquagénaire, en indiquant qu'il n'y a jamais eu de rixe entre eux.

Dans tous les cas, il n'y a pas eu mort d'homme, et le porté disparu a été retrouvé. C'était l'essentiel.

A la suite de la saisie de produits alimentaires jugés impropres à la consommation chez Foberd Gabon

La DGCC boucle la normalisation de l'entrepôt en détruisant les 15 tonnes restantes

AEE

Libreville/Gabon

Après la première phase de destruction de 25 tonnes de produits alimentaires de Foberd Gabon, considérés impropres à la consommation par les techniciens de la direction générale de la Concurrence et de la Consommation (DGCC), le 22 mai dernier, 15 tonnes supplémentaires ont été détruites samedi. Ce deuxième acte marque la dernière étape d'un processus qui visait à normaliser les quatre chambres froides de l'entrepôt de vente et distribution des produits alimentaires Foberd

Gabon, à Owendo.

L'ÉPISODE Foberd Gabon est désormais clos, du moins pour l'instant. Après avoir mis sous scellés l'entrepôt de cet établissement de vente et de distribution de produits alimentaires, pour cause de mauvaise conservation, les agents de la direction générale de la Concurrence et de la Consommation (DGCC) ont détruit, le 22 mai dernier, 25 tonnes de ces produits jugés impropres à la consommation. Cette première étape de destruction n'était en fait que le début d'un processus qui visait à assainir les chambres froides de l'entrepôt Foberd Gabon, sis à Owendo.



Photo : AEE

M. Nguoni (premier plan), satisfait du travail effectué par sa direction.

Un peu plus de deux semaines après la première opération, les agents de la DGCC ont à nouveau procédé, samedi dernier, dans une décharge de la com-

mune d'Owendo, à la destruction de 15 autres tonnes de cartons de viande, poulet, poisson, etc. Cette deuxième et dernière phase a permis aux inspec-

teurs d'amener l'entreprise Foberd Gabon à intégrer dans ses activités, les normes de conservation des aliments.

En effet, en présence de quelques responsables de cet établissement, quatre camions de dix roues chacun, chargés à ras bol de cartons de différents aliments, ont déversé leur charge à Owendo. Peu avant qu'un bulldozer ne roule dessus pour tout écrabouiller, sous les regards d'une poignée de riverains de passage sur les lieux, au moment du déchargement des camions. Pour le directeur de la Répression de la fraude et du Contentieux, M. Nguoni, c'est une satisfaction pour

la DGCC, de voir que l'opérateur Foberd Gabon, avec l'appui technique de son administration, a pu mettre en œuvre les recommandations et les exigences en matière de conservation des aliments. Un travail technique qui a abouti à la mise aux normes des quatre chambres froides dont la mauvaise tenue avait été dénoncée par l'administration compétente.

En somme, tout est rentré dans l'ordre à Foberd Gabon, où l'on espère, cependant, que les responsables veilleront, désormais, à appliquer à la lettre les directives qui leur ont été enseignées.

Interpellé pour escroquerie et abus de confiance

Le Camerounais Elvis Presley Ntsono détenait de faux documents gabonais

COE

Libreville/Gabon

UN ressortissant camerounais de 27 ans, Elvis Presley Ntsono, conducteur de taxi à Libreville, a été pris le mardi 31 mai dernier en possession de faux documents gabonais : un acte de naissance, une copie du récépissé de la Carte nationale d'identité (Cni) et un permis de conduire. Présenté devant le parquet de Libreville pour y répondre, le mis en cause a été ensuite écroué à la prison centrale.

Ntsono raconte que le lundi 30 mai dernier, il prévoit de se rendre au domicile de son patron, le propriétaire du taxi qu'il conduit, dans le but de lui verser la recette correspondant à deux semaines de travail. Un montant total de 240 000 francs, à raison

de 120 000 francs hebdomadaires.

Mais la veille du versement, le taximan constate qu'il n'a que 225 000 francs. Redoutant une réaction négative de son employeur, il décide donc de compléter les 15 000 francs manquants le lendemain matin, peu avant de se rendre chez son boss. Le jour-"j", Ntsono affirme avoir laissé les 225 000 francs chez lui, pour éviter de les perdre, avant de prendre le véhicule pour tenter de réunir la somme manquante. Mais quand il revient chez lui, quelque temps après, pour récupérer l'argent afin de se rendre au domicile du propriétaire du taxi, il dit avoir été surpris de constater que celui-ci a disparu. Ce qui est fort curieux, puisqu'il vit seul. Ne sachant plus à quel saint se vouer, il se résout donc à ne plus se rendre chez son



Photo : COE

Elvis Presley Tsono médite actuellement sur son sort à "sans-famille".

patron. Entre-temps, ce dernier piaffe d'impatience d'entrer en possession de la recette. Mais son employé ne fait pas signe de vie. Furieux, il se rend alors à son domicile. Lorsqu'il arrive chez Elvis Presley Ntsono, ce dernier lui raconte le "malheur" qui lui est arrivé. L'histoire est cependant loin de convaincre le patron. C'est ainsi que ce dernier se

rend à la Brigade spéciale de police judiciaire (BSPJ) pour y déposer une plainte. Le chauffeur de taxi y est ainsi convoqué et doit se présenter le lendemain. Sur place, les gendarmes se mettent à le fouiller et trouvent dans ses poches les faux documents susmentionnés. Interrogé sur leur provenance, le taximan déclare avoir obtenu l'acte de naissance par le canal d'un "ami" à ses "défunts parents". Une fois en possession de cette pièce d'état-civil, il se serait fait établir un récépissé de carte d'identité et un permis de conduire chez un certain "Ibrahim", identifié comme un "spécialiste" présumé du trafic de documents administratifs et d'état-civil, avec la complicité d'un certain "Ali", un de ses frères, qui serait même son démarcheur. L'enquête est encore en cours.

